

L'histoire de Bretagne falsifiée est désormais remise d'aplomb. Il est temps de siffler la fin de la récréation.

2.10.2016

La falsification de l'histoire par les les « hystoryens » bretons.

Avant de lire le présent article, tapez dans Google, ce que ni vos « hystoryens » bretons, ni votre république des droits de l'homme, ni surtout vos « élus », payés pour se taire, ne vous ont enseigné à l'école : génocide breton, génocide vendéen, génocide camerounais, shoah bretonne. Votre propre histoire bretonne va prendre un tout autre relief à vos yeux : vous avez été trompés, roulés, bafoués, trainés dans la boue par ceux qui avaient mission de vous ouvrir les yeux, et de vous protéger. Le temps a sonné de leur demander des comptes. Et ne soyez pas timides, cette fois ! Si des propos très forts vous grattent la langue, jetez les à leur triste figure. Mais ne les touchez pas, ne les frappez pas : vous vous retrouveriez devant le tribunal correctionnel !

Durant la semaine écoulée, quatre médias étrangers - au moins - ont parlé des problèmes bretons. Les « élus » dits « bretons » n'y sont pour rien, pas davantage « l'université » de Bretagne, évidemment. Tapez dans Google :

- . Pravda France : La Bretagne veut en découdre avec la France;
- . Novo Rossia to day : La Bretagne est un Etat indépendant;
- . Bretagne; Kabylie : Lettre de Louis Mélenec à M. Jean-Luc Mélenchon;
- . Novo Rossia to day : La Bretagne a besoin d'une doctrine ferme .

Se peut-il que des « hystoryens » bretons, dont plusieurs sont pourvus des titres de « docteur » et d'agrégé » aient falsifié notre histoire nationale, au point d'oser écrire des contre-vérités surprenantes, jusqu'à aujourd'hui ? Les voici, d'une manière non limitative :

- La nation bretonne n'existe pas, et n'a jamais existé (Minois);
- La nation bretonne a été inventée par les « folkloristes » du 19ème siècle (idem);
- La Bretagne a toujours fait partie de la France; les ducs de Bretagne l'ont reconnu en prêtant hommage de soumission au roi de France;
- La Bretagne du moyen-âge ne met pas en cause son appartenance

au royaume de France (Incroyable mais vrai; cette phrase est de Kerhervé, in Le Moal, préface, page 9).

– La Bretagne n'est juridiquement pas un Etat : « Elle fait figure d'Etat, non de droit, mais de fait (le même, mêmes références, incroyable mais vrai).

– Le concept de nation bretonne a été « fabriqué » de toutes pièces par le clergé et les clercs de l'entourage du Duc, pour mieux exploiter le peuple breton (Minois).

– « L'idée de nation indépendante, n'a pas de sens au xve siècle » (incroyable mais vrai : cette phrase est de l'ignare Alain Croix, l'express, 24 juillet 2008).

– Les nobles et le clergé bretons se sont servis de ce concept dans leur seul intérêt; la nation bretonne n'existe pas, ils l'ont fabriquée pour l'exploiter (!);

– Le sentiment national n'existe en Bretagne, et encore tout balbutiant, que depuis le 15ème siècle (Kerhervé, Aux origines du sentiment national);

– La Bretagne n'a jamais été indépendante, mais a « joué » le jeu de l'indépendance », s'attribuant des prérogatives souveraines qu'elle n'avait pas (Kerhervé, récidiviste, entre autres, parle de « pratique indépendantiste », et de « ducs quasi-souverains »; Alain Croix, L'Express, 2008);

– L'hommage du duc de Bretagne au roi de France est un acte de soumission, par lequel le duc reconnaît qu'il « tient » son Duché du roi de France, et que lui et les Bretons sont ses sujets;

– Les invasions de 1487 à 1492 sont de simples opérations de police, par lesquelles le roi de France a obligé la Bretagne, vassale indocile, à obéir à son maître, le roi de France ...

– La Bretagne a « sollicité » (sic !) sa « réunion » à la France, librement et de son plein gré, en 1532 (Pocquet, tome V, 14 et suivantes);

– La Bretagne et la France ont toujours battu d'un même coeur, et étaient prédestinées à s'unir d'amour tendre (Gabory, Pocquet), de telle sorte que « l'union » des deux pays a été une opération de génie (Poquet, IV, page 583, et surtout tome VI, page 22), bien pire : un « mariage d'amour » (sic !)

– De Frédéric Morvan, agrégé et docteur, cette question incongrue : « La Bretagne a-t-elle été indépendante au moyen âge « ? Réponse d'un lecteur stupéfait : « Cher Maître, Le soleil a-t-il brillé ? La pluie a-t-elle mouillé ? L'eau qui bout sur le feu a-t-elle été chaude ? »

– L'annexion de 1532 est un acte « génial », par lequel la Bretagne

entre dans la Grande Patrie (!), « dont elle complète si heureusement l'unité territoriale et politique » (Cette phrase invraisemblable est de l'inénarrable Pocquet, tome VI, page 22).

– L'Union de la Bretagne est de la France est un « mariage d'amour ». Sic ! Refrain souvent entendu. Entre autres « hystoriens » bretons : Gilles Martin-Chauffier, assurément non historien, mais romancier. C'est ce qu'on nous apprenait autrefois au lycée, sans aucune autre précision pour nous faire avaler la « pilule ». Ce fut, en réalité, une haine réciproque et féroce.

– Le pire du pire, sous la plume de Bernard Poignant, tout ce qu'il y de plus agrégé en histoire : « l'édit d'annexion de la Bretagne en 1532, fut signé par Anne de Bretagne « ! Or, celle-ci, féroce attachée à l'indépendance de son pays, ... était morte en janvier 1514, soit DIX-HUIT ANS AVANT L'ANNEXION. Ce bon monsieur conseille actuellement le locataire actuel de l'Elysée : voyez la catastrophe ! Ferait-il partie de « l'équipe de brêles » dénoncée par M. Strauss-Kahn, et de la cohorte dirigée par le « capitaine d'une équipe de pédalos », selon M. Mélenchon ?

Cliquer ici, pour en savoir plus : <https://www.youtube.com/watch?v=IVvOXJYpm3E>

INCROYABLE MAIS VRAI.

Incroyable ? Non ! Lisez les livres publiés depuis trente ans par ceux qui ont osé enseigner ces absurdités.

Livrez vous à cette expérience cocasse : Enfermez d'une manière impromptu les docteurs et agrégés en histoire de Bretagne dans une salle de classe, et collez leur sous le nez une page blanche. Revenez dans une heure : pas un seul – vous avez bien lu : pas un seul – n'aura été capable de définir par écrit les concepts de nation, d'Etat, de souveraineté et l'indépendance d'un pays, de traité international – encore moins de la nullité d'un prétendu traité, comme le chiffon de papier de 1532 -, de Constitution, du phénomène de colonisation (celle de la Bretagne en particulier ...) La liste est interminable. Pas un qui sache que les droits de l'homme commencent leur « carrière dans l'antiquité, en Mésopotamie, en Grèce, en Palestine surtout, par le message d'un nommé Jésus Christ ... Pas un qui sache définir ce qu'est l'hommage du Duc souverain de Bretagne aux rois de France et d'Angleterre ...

Un vide sidéral !

Le « concentré » de tout cela se trouve dans le livre de Georges MINOIS, docteur et agrégé en histoire : Duguesclin, Fayard, Paris 1993 pages 431 et suivantes c'est une anthologie des invraisemblances qui ont tenu nos jeunes bretons, intellectuellement prisonniers,

jusqu'à ces toutes dernières années. Cela ruine définitivement toute la carrière de cet homme, et de ses peu glorieux imitateurs.

Les voila enfin délivrés de leurs chaines mentales, pour penser librement leur avenir.

Chacun doit assumer ses responsabilités.

Les copistes étant déjà à l'oeuvre, sans jamais citer leurs sources, je revendique hautement d'avoir remis l'édifice en place, par mes publications, conférences et **émissions depuis vingt ans.**

Quant aux « experts », « surexperts », « contre-experts » de Wikipédia, ah là !

J'ai annoncé mon programme de publications en 2007 sur la toile (<http://www.site.louis-melenec.fr/note-etudiants-histoire.htm>) : le voila réalisé.

On parle maintenant, en des termes clairs, de crime de lèse-nation, commis par ceux qui ont voté l'amputation de la Bretagne en 2014, privant notre pays de 33 pour cent de sa richesse nationale, et de la nécessité de les juger. J'approuve cette analyse, n'y étant pas étranger, on l'a compris.

Le livre bleu de la Bretagne va reparaître dans sa troisième édition, avant la fin de l'année 2016. il fait partie intégrante de notre histoire. C'est un concentré de l'histoire de Bretagne. Il a été complété par plus de deux cents articles dans mes blogs, et dans différents sites, qui n'ont pas encore été lus par les « **hystoryens** ».

Lorsque les étudiants en histoire auront reconquis le droit de s'exprimer librement, ayant enfin compris que cette belle « république » est celle du mensonge, de l'humiliation et des non-droits de l'homme, on se trouvera bien de confier aux plus brillants d'entre eux, deux ou trois thèses magistrales qui rétabliront la vérité dans l'université, avec toutes les références nécessaires.

Je reviendrai plus tard sur les motivations de ceux qui se sont adonnés à ces pratiques. Toutes ne sont pas vulgaires, certains y ont été contraints pour vivre, pour survivre, et pour pouvoir faire carrière dans l'université.

LOUIS MELENNEC



